

SNCS-HEBD0 05 n°15

10 mai 2005

Evaluation : attention danger

Le mercredi 4 mai, les syndicats et SLR ont été reçus au Ministère de la recherche. Dans le cadre de la préparation de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche, nous avons pris connaissance de la « restitution », par le gouvernement, des conclusions des différents groupes de travail. Deux textes, l'un sur l'évaluation, l'autre sur l'ANR (agence nationale pour la recherche) ont été restitués oralement. En l'état, le texte sur l'évaluation est totalement inacceptable. Le troisième concernant les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) n'a pas été présenté oralement. Deux prochaines réunions de « restitution » sont prévues le 11 mai (recherche et entreprises) et le 17 mai (totalité des textes). L'ensemble des organisations ont fortement insisté pour obtenir des informations sur la programmation des emplois et des moyens. Le Ministère a simplement rappelé qu'il y aurait, au budget 2006, création de 3000 postes statutaires et 1 milliard d'euros supplémentaire.

Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS

L'évaluation est un point central de tout système de recherche. En France, la référence est le Comité national et les instances équivalentes mises en place dans les différents EPST. Après soixante ans de pratique, on peut affirmer quelques vérités empiriques. Pour être de qualité, l'évaluation doit être collective, contradictoire, comparative et nationale. On doit évaluer, en même temps, les unités et les individus qui y participent. Les instances de recrutement et de déroulement de carrières doivent être fortement couplées aux instances d'évaluation. Enfin, l'évaluation sera « acceptée » si elle est le fait d'un système transparent, donc de sections majoritairement composées d'élus.

En France, le système public de recherche est construit sur un fort partenariat entre universités et organismes de recherche, principalement le CNRS et l'Inserm. Alors que les unités sont évaluées par les instances des EPST, les équipes propres universitaires ne sont évaluées que par l'administration ministérielle. Pour corriger cette injustice, il a été demandé que les laboratoires universitaires soient évalués comme les unités mixtes.

Au SNCS, nous voulons respecter ces deux principes : 1) couplage de l'évaluation individuelle avec celle des unités, 2) même système d'évaluation pour toutes les unités qu'elles soient propres ou mixtes.

La proposition « restituée » par le groupe de travail gouvernemental ne nous va pas. Elle respecte bien notre deuxième principe mais bat en brèche le premier. Une telle manière de faire n'est pas acceptable car elle détruit les fondements du fonctionnement du Comité national. Dans un tel schéma, l'évaluation des individus va être déconnectée du contexte (les unités). Nous risquons donc d'évoluer très rapidement, pour la gestion des carrières, vers des commissions administratives paritaires où l'administration est sur-représentée.

Nous proposons de partir de ce qui marche : le Comité national et les instances équivalentes des autres organismes. Ces instances peuvent actuellement, sauf en informatique et en SHS, évaluer les unités purement universitaires, largement minoritaires par rapport aux unités mixtes. En informatique et en SHS, il faut créer des sections spécifiques pour évaluer les unités propres universitaires et, dans une étape ultérieure, procéder à un interclassement avec les unités mixtes qui auront été évaluées par les instances des organismes de recherche. Dans un dernier temps, au vu des étapes précédentes, les sections du Comité national et du CNU procéderont, en jury de concours si besoin est, au recrutement et au déroulement des carrières des personnels.

Telles sont les propositions du SNCS pour la partie « évaluation » de la Loi.